

notre ville

enquêtes

Cette page est la vôtre. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions par courrier ou sur www.ville-frontignan.fr. Cette année, deux scrutins majeurs vont avoir lieu. Voici les réponses aux questions que beaucoup se posent.

Qui vote ?

En France, le droit de vote est accordé à tout citoyen majeur (de plus de 18 ans) ayant la nationalité française (ou européenne pour les élections européennes et municipales), sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou d'idéaux politiques. C'est la base de la démocratie. Il faut pour cela s'être impérativement inscrit sur une liste électorale avant le 31 décembre 2006. Toutefois, un jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} janvier et le jour de l'élection pourra tout de même voter la même année.

Comment peut-on voter ?

En personne dans le bureau de vote où vous êtes inscrit, ou par procuration.

En cas d'absence vous pouvez en effet choisir un autre électeur pour voter à votre place (votre mandataire). Celui-ci doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

L'établissement de votre procuration est gratuit. Vous devez vous présenter :

- au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail,

- au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.

Vous devrez alors fournir une pièce d'identité (voir p15) et remplir un formulaire. Celui-ci inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement (obligation professionnelle, raison de santé, formation, vacances). Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en votre nom.

Les démarches pour établir votre procuration doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement en mairie.

Pour plus d'informations, consultez le site internet www.service-public.fr

Où dois-je voter ?

Dans le bureau de vote dont vous dépendez, indiqué sur votre carte électorale. À Frontignan la Peyrade, il existe aujourd'hui 15 bureaux pour 16 434 électeurs. Les bureaux 1 à 4 sont regroupés à la salle de l'Aire ; les 5 et 6 au groupe scolaire des Crozes ; le 7 au Centre culturel François-Vil-

lon ; le 8 au collège Les deux Pins ; les 9, 10 et 11 au groupe scolaire des Terres Blanches ; les 12 et 13 au collège Simone de Beauvoir ; le 14 au restaurant scolaire des Lavandins et le 15 au foyer du 3^e âge, rue du Garrigou à La Peyrade.

Quand vais-je recevoir ma carte d'électeur ?

Le service élection a dû mettre sous pli plus de 16 000 nouvelles cartes. Chaque électeur devrait donc être en possession de sa carte environ une semaine avant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle, le dimanche 22 avril. Si tel n'est pas le cas, inutile de vous



ILLUSTRATION : JÉRÔMÉSIE